

L'ÉDITO

Le Président Macron et son gouvernement poursuivent les nocives politiques d'austérité : suppression de 70 000 postes dans la fonction publique territoriale sur 5 ans, gel du point d'indice, réduction de 13 milliards d'euros des dépenses des collectivités, poursuites de réformes telles que l'installation de bornes Internet en zones rurales pour remplacer les agents publics (!), rétablissement du jour de carence dans la fonction publique, augmentation de la CSG.

*Le 12 septembre,
tous en grève !*

Le parcours et l'horaire de la manif vous seront communiqués sous peu.



IFSE + CIA = RIFSEEP GAGNANTS OU PERDANTS ?

Certains agents voient apparaître sur leur feuille de paie, depuis juillet, la nouvelle prime IFSE. D'autres attendent encore les décrets les concernant. La deuxième prime, dite « au mérite », la CIA, va être attribuée d'ici décembre.

Cotation des postes et mise en place progressive d'un nouveau système de prime pour l'instant peu lisible, comment défendre nos droits ?

**Découvrez en page centrale
nos explications.**

COTATION DES POSTES. QUI EN A DÉCIDÉ ?

M. Dauvé, Directeur des ressources humaines du département, aime à dire que la cotation a été pensée en concertation avec les chefs de services et les syndicats.

Pas si simple ! Des réunions ont bien eu lieu mais sans chiffrage (les arrêtés d'application n'étaient pas sortis) et sans visibilité sur les incidences concrètes sur les agents des différents services. Le sentiment général des cadres consultés : avoir été manipulés...

RÉGIME INDEMNITAIRE : EXPLICATION PAR L'EXEMPLE

Ce nouveau dispositif national se substitue à notre ancien régime indemnitaire; son objectif est la casse du statut et la mise en concurrence du personnel via le CIA (prime « au mérite »).

Que comprendre de sa mise en œuvre ? Quels effets sur nos fiches de paie ?

Tout d'abord, son application totale ne sera effective que dans deux ans. En attendant, une indemnité de maintien temporaire de nos primes est mise en place. Le RIFSEEP est constitué de deux parts :

- un montant fixe, lié au poste et à la fonction qu'on occupe, l'IFSE
- le CIA, montant variable, qui lui est lié à la « manière de servir ».

Vous pouvez avoir connaissance du montant maximum de CIA correspondant à votre grade et cotation de poste. Mais, bien évidemment, nous n'avons aucune lisibilité sur le montant qui vous sera attribué suite à l'entretien professionnel avec votre manager.

L'IFSE et le CIA (les deux composantes du RIFSEEP), sont déterminées à partir d'une base réglementaire à laquelle on applique un taux.

Par exemple, un assistant socio-éducatif est sur une base réglementaire de 1133€ auquel le CD92 a choisi d'appliquer un taux de 43% soit au maximum 487,19€ puisque 43% de 1133€ = 487,19€

Mais ce montant (487€19) est réparti entre l'IFSE pour 70% (= 341,03€) et le CIA pour 30% maximum (146,16€ maximum). Donc, tous les assistants socio éducatifs cotés 5.1 toucheront 341,03€ d'IFSE mais pourront toucher entre 0€ et 146,16 € maxi de CIA selon leur « manière de servir. »

	Base réglementaire	Taux Régime indemnitaire	Montant maximum RI	IFSE (fixe)	CIA (aléatoire)
DGA	6167€	100%	6167€	3145,17€	De 0€ à 3021,83€
Attaché territorial 3.1	3550€	38%	1349€	809,40€	De 0€ à 539,60€
Animateur 1 ^{ère} classe 4.2	1655€	37%	612,35€	428,65€	De 0€ à 183,71€
Adjoint administratif 7.3	1050€	33,1%	347, 55€	260,40€	De 0€ à 87,15€

Vous constaterez que la prime d'un DGA est calculée sur 100% de sa base réglementaire alors que l'adjoint administratif ne peut prétendre qu'à 33% de son taux réglementaire ! Les écarts de régime sont énormes ! Inadmissible du point de vue de notre syndicat CGT.



AGENDA RENCONTRES ADMINISTRATION

- 11 septembre est une grosse journée :
 - Réunion du PSOS
 - Commission menus
 - Rencontre entre la CGT et Mme Thouret, DRH
- 15 septembre 2017 : CAP B
- 10 octobre 2017 à 15h : Comité technique. L'ordre du jour n'est pas encore connu.
- 17 octobre 2017 : Rencontre avec la CGT du 78. Nous travaillons régulièrement ensemble sur l'EPI et les projets de fusion.

CRÈCHE DE BOURG LA REINE, UN VILLAGE QUI RÉSISTE ENCORE...

Le CD 92 poursuit son objectif de municipalisation des crèches. A ce jour, seules les crèches de Bourg-la-Reine sont encore départementales. Les agents ont saisi notre syndicat suite à une réunion d'information sur leurs futures conditions de travail, présentées par la mairie comme « non négociable » : obligation de travailler 37 heures 30, perte de 10 jours de RTT, fermeture des crèches 5 semaines par an...

Ces conditions sont inacceptables !

Réunies en AG de personnels, elles ont décidé de sursoir à la signature de leur mise à disposition et rédigé un courrier de demande d'ouverture de négociations et seront reçues le 7 septembre à la Mairie, accompagnées par nos soins, bien entendu.

FORTE MOBILISATION DES PSYCHOLOGUES DU DÉPARTEMENT.

Depuis un an, six Assemblées générales des psychologues ont été organisées.

Temps FIR, analyse des pratiques, cohérence managériale, entretien professionnel, cotation des postes, sont autant de sujets qui font débat et donnent lieu à des recherches documentaires, des appuis juridiques etc...

Un modèle de lettre de demande de révision de la cotation des postes a permis à tous les agents qui le souhaitaient d'interpeler leur hiérarchie, et, par notre intermédiaire, la DRH.

La prochaine réunion est prévue le 14 septembre, salle 811, de 14h à 16h.

PROJET DE FUSION 92 78

Les élus des assemblées départementales du 92 et du 78 ne démordent pas de leur projet de fusion. Le 30 juin, le principe a été voté par les deux assemblées. La décision définitive est maintenant entre les mains de M. Macron et de son gouvernement. On ne sait pas ce qui va être décidé.

Pendant ce temps-là l'EPI (Etablissement Public Interdépartemental) tente de fonctionner en l'absence de toute réflexion sur son fonctionnement, ce qui entraîne des lourdeurs de procédure. Ainsi, aux Adoptions, les ex-agents du 78 n'ont pas accès aux voitures disponibles pour ceux du 92 !

Des mois d'attente, faute de délégation de signature, pour que le matériel soit vérifié et que les personnels puissent faire leur travail en toute sécurité..... enfin en aout ces vérifications ont eu lieu....

Notre syndicat CGT avait interpellé M. Devedjian en mai 2017 pour demander une consultation de la population en préalable à la fusion, et une information précise sur l'avenir des agents transférés ainsi qu'un nivellement par le haut de leurs conditions de travail.

